

Rendre plus crédible l'Europe de la défense en l'approfondissant

STÉPHANIE HENG

Politologue, experte en communication, commandant de la Réserve citoyenne de défense et de sécurité – Armée de Terre (France)

Vision presque aussi ancienne que le projet même d'unification européenne, la construction de l'Europe de la sécurité et de la défense présente, depuis quelques années, des développements laissant entrevoir la probable mise en place d'une véritable communauté de défense européenne. Le Président français a appelé lui-même, lors d'un discours en septembre dernier à la Sorbonne, au développement d'une culture stratégique commune et a mis en avant sa volonté de crédibiliser l'Europe de la défense en l'approfondissant. Le lancement de la CSP (Coopération structurée permanente) fin 2017 apparaît comme un acte majeur, qui a ouvert des perspectives inédites en la matière.

Vers un approfondissement de la coopération en matière de défense

Le Conseil des affaires étrangères a adopté, en décembre dernier, une décision établissant la coopération structurée permanente entre États membres. L'objectif est, pour ceux qui le souhaitent et le peuvent, de développer conjointement des capacités de défense, mais aussi d'investir dans des projets communs, ainsi que de renforcer l'état de préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées. Il s'agit là d'une avancée concrète.

Regain d'intérêt pour la politique de sécurité et de défense

Hormis la CSP, d'autres développements ces derniers mois ont mis en exergue un certain regain d'intérêt pour la politique

de sécurité et de défense commune (PSDC). La mise sur pied, à la fin de l'année dernière, d'une mission civile du conseil aux autorités irakiennes (EUAM Iraq), ainsi que la récente relance de deux autres missions civiles (EUBAM Libya et EUBAM Rafah) attestent de cette dynamique.

La question des financements demeure fondamentale dans le développement de la PSDC et force est de constater que les choses vont dans le bon sens. Le budget des missions et opérations de la PSDC a connu une forte augmentation l'an passé, de l'ordre de 30%, passant de 208,4 millions d'euros en 2016 à 273,3 millions d'euros en 2017.

La coopération industrielle en matière de défense se trouve elle aussi renforcée par la récente création du Fonds européen de défense (FED). Le FED, avec ses 1,5 milliard d'euros par an au bénéfice de la recherche et du développement de défense s'adressant exclusivement aux entreprises de l'Union européenne, ouvre la voie à une nouvelle dynamique en matière d'élaboration coordonnée de capacités de défense. Désormais, un cadre attractif existe pour inciter les États membres à développer des programmes en commun.

Perspectives en matière de défense commune

À ces marques de dynamisme s'ajoute la proposition avancée par un rapport du Parlement européen de novembre 2017 au sujet de la création d'une Direction générale (DG) Défense au sein de la Commission européenne. L'objectif serait de cen-

traliser la gestion des fonds dédiés à la défense, afin de gagner à la fois en cohérence et en efficacité. La mise en place d'une telle DG constituerait un symbole fort, de nature à crédibiliser le projet de défense européenne, qui souffre d'un certain déficit d'image au sein de l'opinion publique en raison de la faiblesse des avancées enregistrées depuis 1992, et le lancement de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Si l'ensemble des conditions semble réuni, afin que des avancées significatives dans le domaine de la défense commune se poursuivent, des efforts restent encore à faire, notamment du côté des États membres de l'UE.

Développement de matériels de défense et gestion des crises

Les États membres doivent poursuivre leurs efforts et mettre davantage en commun dans le cadre de l'UE, que ce soit dans le développement de matériels de défense ou en matière de réponse aux crises. Sur ce dernier point, il importe que soit préservée une forme de spécificité militaire au sein de la PSDC.

L'action extérieure de l'UE a adopté une «approche intégrée» visant à assurer une action efficace de l'UE, et cela à tous les stades d'une crise. L'une de ses déclinaisons envisageables est une gestion des crises à caractère civilo-militaire, et non plus distincte comme jusqu'à présent, avec éventuellement des structures de commandement/contrôle mixtes au niveau du Service européen pour l'action extérieure (SEAE).

Il importe toutefois de préserver la spécificité militaire au sein de l'Union, sans redondance avec l'OTAN. Un des enjeux du concept d'approche intégrée consistera donc à organiser les structures de commandement des missions et opérations de l'UE de sorte que les approches civiles et militaires, complémentaires, soient mises en œuvre selon une séquence logique et cohérente.